



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 du SMEAPN SERVICE EAU POTABLE

L'article L2313-1 du CGCT prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Les documents budgétaires sont consultables au siège du Syndicat.

Le budget est divisé en deux sections qui doivent être équilibrées en dépenses et en recettes :

- la section de fonctionnement qui regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service
- la section d'investissement qui comporte les projets de travaux et d'équipement service.

Ces deux sections sont divisées en chapitres selon la nature de l'opération.

Ces chapitres sont regroupés en opérations réelles et en opérations d'ordre. Les opérations d'ordre sont des écritures comptables qui n'entraînent pas de flux financiers contrairement aux opérations réelles (exemple dotations aux amortissements).

Budget Primitif 2026

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Par cet acte, le Président est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile

Le budget du service Eau potable doit être voté le 11 mai 2026 par le Comité syndical. C'est le second budget primitif du SMEAPN. Intégrant depuis le 27 janvier 2026, 5 communes, Amponville, Garentreville, Guercheville, Larchant et Villiers sous Grez. Le premier débat d'orientation budgétaire a eu lieu, le 12 mars 2026, intégrant les nouvelles communes.

La priorité est donnée aux travaux de sécurisation et relatifs à la qualité de l'eau distribuée.

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 reporté au budget primitif 2026 s'élève à :

- **2 893 916.13 €** au compte 002 « Excédent d'exploitation reporté N-1 » de la section de fonctionnement
- **0.00 €** au compte 001 « Solde d'exécution négatif N-1 » de la section d'investissement

Les restes à réaliser des anciens syndicats sont automatiquement repris dans le budget 2026

Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
011	Charges à caractère général	294 140.50
	<i>Frais de fonctionnement courants du service (achats d'eau, location de terrain, redevances pour passage des canalisations, honoraires divers...) dont</i>	
	<i>Entretien Château d'eau+usin (prov) : 53 750 €+ mission nelle DSP 32 250 € + audit 32250 € + répartition des charges : 42 800 € + redevance performance + prelevement : 39 825 € + VNF : 25 549 €</i>	
012	Charges du Personnel	117 800.00
	<i>Répartition des frais du personnel depuis la compétente Assainissement SMEAPN</i>	
65	Autres charges de gestion courante	16 399.38
	<i>dont Droits d'utilisation d'un logiciel + reserves</i>	
66	Charges financières	608 746.42
	<i>Intérêts des emprunts ceux du SMEAPN incluant les nouvelles communes</i>	
67	Charges exceptionnelles	317 659.70
	<i>Dont la régularisation de la tva Collectée de l' Ex Smerb sur 3 ans</i>	
		0.00
Total dépenses réelles		1 354 746.00
023	Virement à la section d'investissement	1 960 122.00
	<i>La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.</i>	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	2 299 446.00
	<i>Amortissement des immobilisations - 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes</i>	
Total dépenses d'ordre		4 259 568.00
DEPENSES de l'EXERCICE		5 614 314.00

Les recettes de fonctionnement

RECETTES d'EXPLOITATION		
Chap.	Libellé	Budget primitif 2026
70	Produits des services Dont : <i>Surtaxe versée par les usagers par le biais de leur facture d'eau (principale recette du service) - Regroupe l'ensemble des redevances des Ex Syndicats + les nouvelles communes soit 1 727 697 €- Nous avons appliqué une déduction de 2.50% pour les impayés</i> <i>Contre valeur des redevances sur la performance + prélèvement : 14 192 € + 25 633 €</i>	2 027 238.74
75	Autres produits gestion courante Excédent reversés par les communes : 111 377 € <i>Redevance d'occupation du domaine public, antennes 45 500 €</i>	157 177.32
76	Produits financiers-Aide de l'état suite au refinancement d'emprunts à risque	39 505.78
77	Produits exceptionnels - provision	6 000.03
Total recettes réelles		2 229 921.87
042	Opération d'ordre de transferts entre sections Charge à répartir - mission nulle DSP: 30 000 € <i>Amortissement des subventions d'équipement 2025 + 2026 Inclant les nouvelles communes : 460 476 €</i>	490 476.00
Total recettes d'ordre		490 476.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 893 916.13
RECETTES de l'EXERCICE		5 614 314.00

Les dépenses d'investissement

La section d'investissement retrace les projets de travaux et d'équipement service.

DEPENSES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions Budget 2026	Budget primitif 2026
20	Immobilisations incorporelles Dont :		341 513.00	411 513.00
	- Provision - AMO SDA DE VILLIERS + AMO DUP Nanteau+ Auxy + villetard+ Iorawan + réserve			
21	Immobilisations corporelles Dont :	182 148.00	991 363.00	1 173 511.00
	- captage de grez sur loing : 72854 €			
	- réservoir boisminard : 200000 €			
	- Renouvellement canalisations plomb 170 000 €			
	- Solde rellement de canalisation : 590 €			
	- 7 compteurs de sectorisation - SDAEP/SMEAPN: 96 697 €			
	- Raccordement AEP Villiers : 6621 €			
	- Rellement equip reservoir guercheville : 11134 €			
	- suppression doublon canalisation buthiers : 272 600 €			
	- branchement électrique montmien : 1685 €			
	- Réserve : 104 985 €			
23	Immobilisations en cours	0.00	2 610 998.56	2 610 998.56
	- Prevision traitement usine de moncourt + construction de 2 usines (buthiers + Grez) : 1450049 €			
	- Prévision SDA EP SMEAPN + Réserve : 1 160 949 €			
Total dépenses réelles		182 148.00	4 733 484.56	4 985 632.56
040	Opération d'ordre de transferts entre sections dont :		490 476.00	490 476.00
	Amortissement des subventions d'équipement de 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes : 460 476 €			
	Charge à étaler (Mission Nelle DSP) : 30 000 €			
041	Opérations d'ordre dans la section			
	Régularisation d'imputation d'amortissement			
Total dépenses d'ordre		0.00	490 476.00	490 476.00
001	Solde d'exécution négatif N -1		586 065.44	586 065.44
DEPENSES de l'EXERCICE		182 148.00	5 810 026.00	6 062 174.00

Les recettes d'investissement

RECETTES d'INVESTISSEMENT				
Chap.	Libellé	Restes à réaliser	Propositions Budget 2026	Budget primitif 2026
10	Dotations, fonds divers, réserves dont :		812 610.12	812 610.12
	Dotation de la section de fonctionnement au déficit d'investissement N-1 : 723 264.44 €			
	Excédents des communes transférés : 89 345.68 €			
13	Subventions d'investissement	114 949.00	875 046.88	989 995.88
	Remboursement en capital des emprunts incluant les nouvelles communes			
23	Immobilisations en cours			
	Récupération des avances sur travaux			
Total recettes réelles		114 949.00	1 687 657.00	1 802 606.00
021	Virement de la section de fonctionnement		1 960 122.00	1 960 122.00
	La différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement fait l'objet d'un virement à la section d'investissement pour l'autofinancement des divers projets d'investissement.			
040	Opération d'ordre de transferts entre sections		2 299 446.00	2 299 446.00
	Amortissement des immobilisations 2025 + 2026 incluant les nouvelles communes			
041	Opérations d'ordre dans la section			
	Régularisation d'imputation d'amortissement			
Total recettes d'ordre		0.00	4 259 568.00	4 259 568.00
001	Solde d'exécution positif N -1		0.00	0.00
RECETTES de l'EXERCICE		114 949.00	5 947 225.00	6 062 174.00

Les restes à réaliser sont les dépenses ayant fait l'objet d'un commencement d'exécution (commande, etc...) et non payées, et les recettes notifiées et non encaissées. Ils permettent notamment d'ouvrir les crédits sur l'exercice 2025 afin de régler les factures avant le vote du budget.

Le Budget Primitif 2026 total s'élève à 11 676 488 €.

La surtaxe est votée à hauteur de 1,28 € H.T./m3 sur l'Ex SIAEP NSP
La surtaxe est votée à hauteur de 0.85 € HT/m3 sur l'Ex SIE Grez Moncourt
La surtaxe est votée à hauteur de 2.03 € HT/m3 sur l'Ex SIAEP BFR
La surtaxe est votée à hauteur de 1.00 € HT/m3 sur l'Ex SMERB
La surtaxe est votée à hauteur de 1.29 €/m3 sur la commune d'Amponville
La surtaxe est votée à hauteur de 2.14 €/m3 sur la commune de Garentreville
La surtaxe est votée à hauteur de 1.67 €/m3 sur la commune de Guercheville
La surtaxe est votée à hauteur de 0.26 €/m3 sur la commune de Larchant
La surtaxe est votée à hauteur de 0.75 €/m3 sur la commune de Villiers sous Grez

Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû est de 11 963 438 €. L'annuité de 2025 s'élève à 1 202 961 €.

La majeure partie de la dette concerne la construction de l'usine de l'eau en 2008 de l'Ex SIAEP NSP

4 emprunts dits « toxiques » ont fait l'objet d'un refinancement en 2015 sur l'Ex SIAEP NSP

SMEAPN

